Déclaration liminaire - Conseil national de l'enseignement agricole - 5 juillet 2022

Madame la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche,

Pour ce dernier CNEA de l'année scolaire, en guise de bilan, la Fep-CFDT souhaite vous interpeller sur ce que nous pourrions interpréter comme un manque de considération des personnels.

A l'échelle locale, nous pouvons témoigner du manque de dialogue social dans certains établissements privés. Les modalités d'utilisation de la DGH peuvent l'illustrer. Les volumes horaires dédiés à la concertation et au suivi de stage, ne sont pas à la hauteur des besoins des collègues, et sont fixés de manière unilatérale sans réelle concertation avec les équipes pédagogiques, contrairement à ce qui devrait être. Concernant les plans de formation, nous constatons parfois leur absence ou la non-communication des critères de choix. Sur le terrain, les collègues sont plutôt convaincus du bien-fondé des rénovations pédagogiques, par exemple en bac pro. Mais le constat partagé est le manque de formation et de temps d'échanges en équipe, éléments indispensables à une mise en œuvre des référentiels avec les orientations fixées. Beaucoup de sujets nécessitant une concertation structurée, à l'intérieur de nos établissements, échappent à la représentation des personnels.

A l'échelle régionale, nous souhaitons mettre un focus sur l'organisation des examens et les convocations. La colère gronde. Il est demandé à des collègues de prévoir un hébergement sur plusieurs jours, de traverser la moitié du territoire pour une cinquantaine de copies. Il faut souvent avancer plus de 500€ dans le mois pour des enseignants qui souvent touchent entre 1500 et 2000€ avec 10 ans d'ancienneté ! Ce n'est plus tenable… Certains collègues n'ont pas été remboursés de leur frais de déplacement et d'hébergement de l'an passé. Dans d'autres cas et pour d'autres collègues, c'est l'overdose de convocations avec 5 ou 6 sollicitations pour une même personne.
(Faut-il demander la mise en place d'un groupe de travail qui se pencherait sur l'organisation des examens et la gestion des personnels ?)OUI !!!

A l'échelle régionale toujours, alors qu'est bien amorcée la 7ème vague COVID, nous demandons pour les établissements agricoles privés, la mise en place d'une instance de dialogue avec les SRFD de type Comité hygiène sécurité et conditions de travail. On ne rappellera pas l'épisode « suivi de la crise sanitaire » dans les établissements privés mais c'est un exemple parmi d'autres du peu de cas qui est fait de la prévention des risques. Alors que l'État a une obligation de protection de ses agents, il nous semble incompréhensible qu'il n'existe pas de CHSCTREA pour le privé alors que pour nos homologues du public, l'instance fonctionne sans aucune contestation.

A l'échelle nationale, nous souhaitons souligner la volonté de l'administration de permettre des échanges lors des groupes de travail issus du CNEA. Néanmoins, nous déplorons l'arrivée trop tardive des documents préparatoires. Pour la Fep-CFDT, il ne peut pas y avoir un dialogue constructif de qualité sans un travail préalable sur les dossiers. A plusieurs reprises, nous n'avons pas eu (non plus !) les documents a postériori non plus (ex GT SST) ce qui ne nous permet pas de travailler sereinement sur nos comptes rendus de réunion et fait obstacle à notre travail de représentants syndicaux.
Par ailleurs, de nombreux groupes de travail sont organisés mais pour la Fep, les échanges doivent aussi déboucher dans l'idéal sur un consensus ou a minima sur des conclusions.

Lors d'un Cnea et à la suite des nombreuses interventions de la Fep sur la question des obligations réglementaires de service des agents contractuels de droit public, vous avez accepté d'ouvrir à nouveau

le dossier avec deux groupes de travail dédiés. Nous sommes le 5 juillet et nous n'avons même pas un projet de nouvelle note de service. Mais peut-être aurons-nous des éléments lors du prochain CCM ?

Pour nous Fep-CFDT, la considération des personnels de l'enseignement privé passe aussi par la qualité du dialogue social avec ses représentants. Il est urgent de considérer les enseignants et enseignantes des établissements privés du temps plein comme de véritables agents de la Fonction publique. Cela passe par une équité de traitement entre public et privé sous contrat.